

Le futur président de la Chambre des Représentants sera catholique et – nous l’espérons – fermement pro-vie

Author : Rédaction RC

Categories : [Élus catholiques](#)

Date : 5 novembre 2010



Il n’y a désormais plus guère de doute que le futur président de la Chambre des Représentants du 112^{ème} Congrès sera dès le moins de janvier le député Républicain **John Boehner**, élu de l’Ohio. Boehner était déjà le président du groupe minoritaire Républicain de la Chambre. Cet homme politique natif de l’Ohio, est le deuxième enfant d’une famille qui en compte douze. Il sera donc le premier président catholique Républicain de la Chambre des Représentants et succédera à une Démocrate “catholique”, **Nancy Pelosi**, qui ne sera sans doute même plus présidente du groupe minoritaire Démocrate à la Chambre. **Boehner** avait, dès le 15 octobre, annoncé que si la majorité électorale changeait au profit des Républicains, il n’aurait de cesse de faire abroger l’**ObamaCare** pour lui substituer une réforme « *de bon sens qui ferait baisser les coûts de la santé au lieu de supprimer des emplois et de conduire le pays à la faillite* ». Cet engagement à faire abroger l’**ObamaCare**, il l’a renouvelé après la victoire électorale Républicaine, dès hier : « *Outre l’abrogation de “l’ObamaCare”, nous allons faire tout notre possible pour empêcher qu’elle soit appliquée* ».

Techniquement, l’abrogation de l’**ObamaCare** semble difficile car s’il est possible de trouver

une majorité à la Chambre des Représentants et, peut-être, au Sénat, **Obama** dispose toujours d'un droit de *veto* à supposer que la loi abrogeant l'**ObamaCare** soit votée identiquement par les deux chambres. Je ne suis pas un stratège politique, mais il me semble qu'il serait plus habile de tenter de faire voter une loi "constitutionnalisant" l'amendement **Hyde**, de telle sorte qu'au plan moral on soit bien assuré que l'**ObamaCare** – ou ce qu'il en restera d'ici à deux ans – ne puisse absolument pas financer l'avortement sur l'argent des impôts. **Obama** serait dans une belle contradiction s'il refusait de signer une telle loi alors qu'il a signé un « ordre exécutif » allant dans ce sens mais ne servant à strictement rien puisqu'un « ordre exécutif » ne saurait l'emporter sur une loi fédérale.